

# INFORMATIONS SUR LA CHAÎNE ALIMENTAIRE

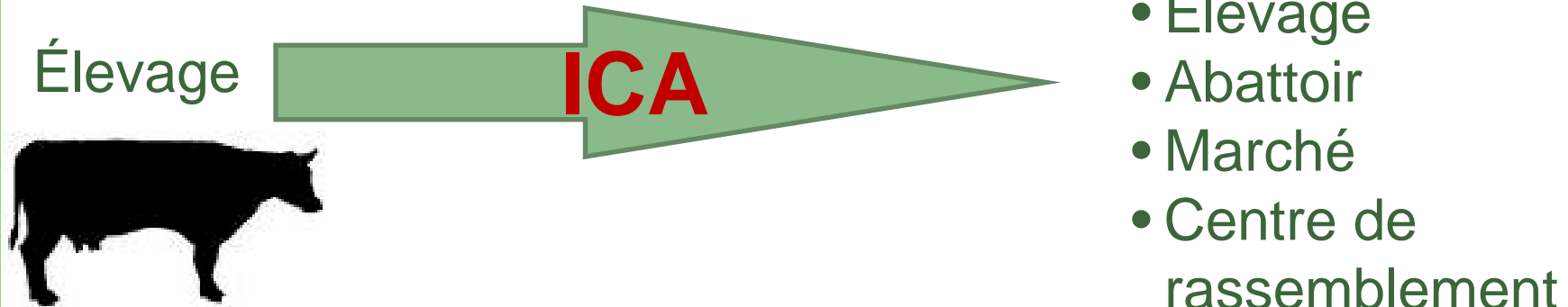
## Filière bovine

Janvier 2013

---

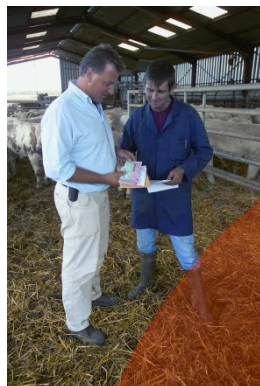
*Organismes ayant participé à la rédaction : FNB, FNPL, Coop de France Bétail et Viande, FFCB, FMBV, FNEAP, FNICGV, SNIV, DGAL, GDS France, Institut de l'Élevage, Interbev.*

# ICA : une exigence Européenne



« La qualité sanitaire de la viande dépend aussi de la santé des animaux, des pratiques d'élevage et de l'environnement de l'élevage »

# ICA : pourquoi ?



Tous acteurs  
Tous responsables



# ICA : pourquoi ?

- L'éleveur est responsable de la qualité sanitaire des produits issus de son élevage.  
  
→ Il a l'obligation d'informer la filière sur d'éventuels problèmes sanitaires qui se sont produits sur son troupeau.

# ICA : Pourquoi

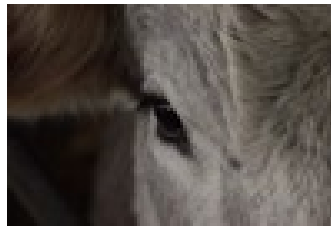
- Meilleure organisation des inspections à l'abattoir
- **A l'abattoir : *a priori*, un animal avec une ICA « positive » est considéré comme ne présentant pas de non-conformité**

# Le cadre réglementaire français

- Arrêté du 14 novembre 2012
  - Entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2013
- Note de service du 20 novembre 2012

# Liste des informations à transmettre et règles de transmission





# Les informations concernées par l'ICA

MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES – animaux sous délai d'attente

BOTULISME CLINIQUE

LISTÉRIOSE CLINIQUE

SALMONELLOSE CLINIQUE

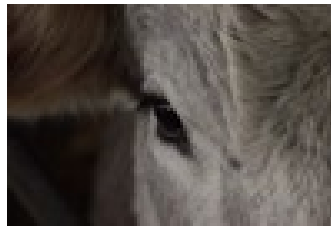
Confirmées par analyse de laboratoire  
et diagnostic vétérinaire

CYSTICERCOSE (informations provenant des services d'inspection en abattoir)

CONTAMINANTS DE L'ENVIRONNEMENT (informations provenant des services vétérinaires)

Informations présentes dans le registre d'élevage





# DANS QUEL CAS ?

## LISTÉRIOSE CLINIQUE ET SALMONELLOSE CLINIQUE

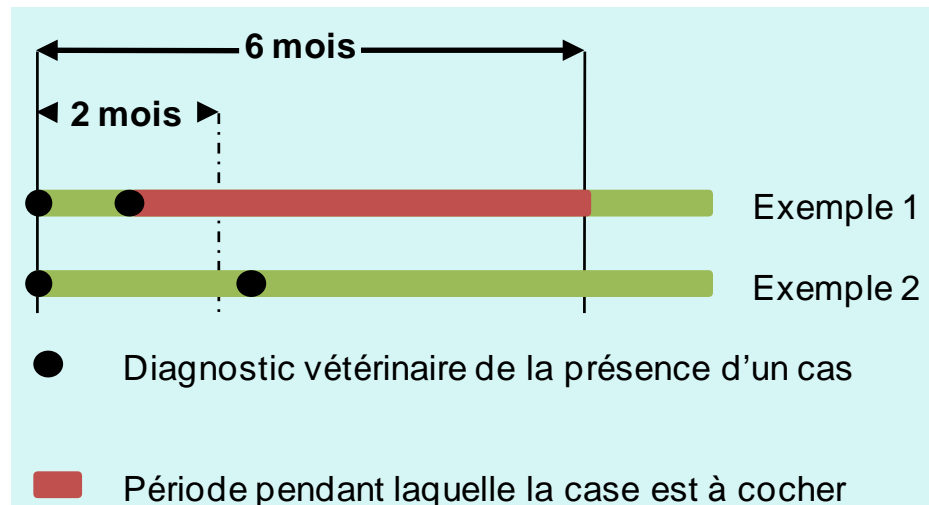
### LES ANIMAUX CONCERNÉS

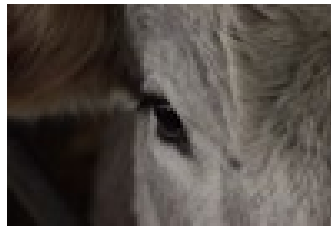
Tous les animaux du troupeau si deux cas cliniques en deux mois

### DURÉE DE PERTINENCE DE L'INFORMATION

Six mois après le premier cas

Cas = diagnostic vétérinaire de la présence d'un bovin atteint de salmonellose clinique ou de listériose clinique





# DANS QUEL CAS ?

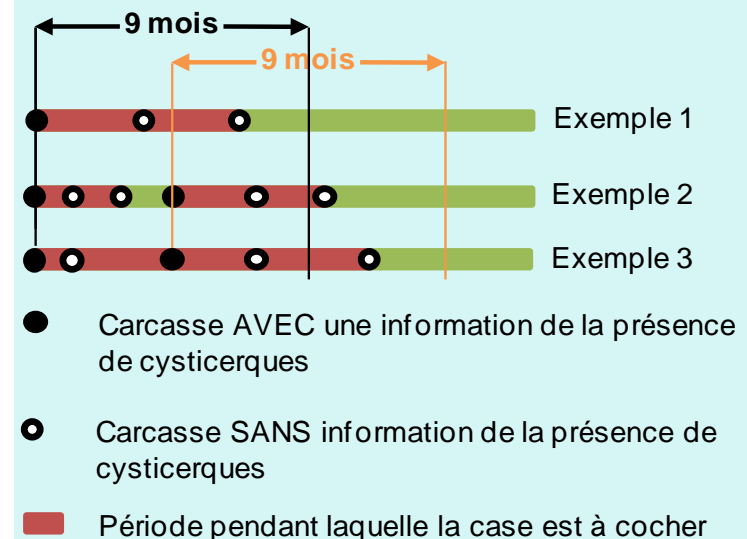
## CYSTICERCOSE

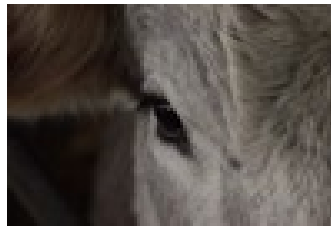
### LES ANIMAUX CONCERNÉS

Les animaux du lot (animaux ayant reçu la même alimentation et/ou la même eau) pour lequel il y a eu au moins une saisie pour cysticerose (information reçue par les services vétérinaires).

### DURÉE DE PERTINENCE DE L'INFORMATION

- 9 mois après le dernier cas
- Ou jusqu'à l'obtention de 2 résultats négatifs suite à l'abattage d'animaux issus du même lot.





# DANS QUEL CAS ?

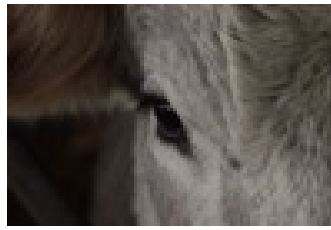
## BOTULISME CLINIQUE

### LES ANIMAUX CONCERNÉS

Les animaux du lot (animaux ayant reçu la même alimentation et/ou la même eau) où un cas de botulisme clinique a été détecté.

### DURÉE DE PERTINENCE DE L'INFORMATION

15 jours après la détection du dernier cas



# DANS QUEL CAS ?

## TRAITEMENT VÉTÉRINAIRE

### LES ANIMAUX CONCERNÉS

Tous les animaux encore sous délais d'attente

## CONTAMINANT DE L'ENVIRONNEMENT

### LES ANIMAUX CONCERNÉS

Tous les animaux spécifiés par l'autorité administrative compétente **et tant qu'elle ne lève pas cette obligation** (même si l'animal a changé d'élevage)

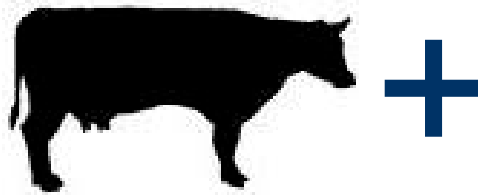
**ATTENTION**  
Il est interdit  
d'expédier à  
l'abattoir un  
animal sous délai  
d'attente

# En pratique – modalités de transmission des ICA



# Support = ASDA

Élevage



**ATTESTATION SANITAIRE**

N° Travail Code Pays Numéro national Sexe Type Race Date de Naissance Nom de l'exploitant

Type racial des parents Numéro d'exploitation Numéro national de la mère porteurs

J'ai vérifié que ce bovin - ne présente aucun - présente un - risque néo - sous la transmission d'informations sur la chaîne alimentaire (spécifier la mention suable (1)).

Jour Mois Année

Signature de l'éleveur (2)

Provenance (origine): OFFICIELLEMENT INDEMNÉ EN LEUCOSE STC (\*) OFFICIELLEMENT INDEMNÉ EN BRUCELLOSE OFFICIELLEMENT INDEMNÉ EN TUBERCULOSE

Utilité jusqu'à la mort du bovin si le cas échéant avec son exploitation de destination (2) Mois 30 jours à compter de la date de sortie du bovin de l'exploitation de destination

Mouvements de l'animal Exploitation Date entrée (cause) Date sortie Exploitation Date entrée (cause) Date sortie

**Avec ICA**

- Élevage
- Abattoir
- Marché
- Centre de rassemblement

# Comment procéder lorsqu'il n'y a pas d'information sanitaire à signaler

**Avec l'ancienne ASDA : rien de nouveau à faire**

**Avec la nouvelle ASDA : remplir uniquement le recto**

**ATTESTATION SANITAIRE**

N° Travail Code Pays Numéro national Sexe Type Racial Date de Naissance Nom du Bovin

Type racial des parents Numéro d'Exploitation Numéro national de la mère porteuse

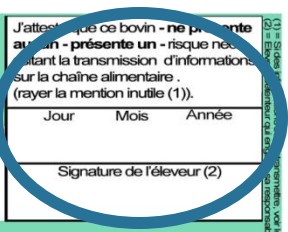
Provient d'un troupeau : STC (\*)

**OFFICIELLEMENT INDEMNÉ EN LEUCOSE**  
**OFFICIELLEMENT INDEMNÉ EN BRUCELLOSE**  
**OFFICIELLEMENT INDEMNÉ EN TUBERCULOSE**

Utilisable jusqu'à la mort du bovin s'il ne quitte pas son exploitation de détention **OU Valable 30 jours** à compter de la date de sortie du Bovin de l'exploitation de détention

Exploitation Date entrée (cause) Date sortie Exploitation Date entrée (cause) Date sortie

01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 08 - 09 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24 - 25 - 26 - 27 - 28 - 29 - 30 - 31 - 32 - 33 - 34 - 35 - 36 - 37 - 38 - 39 - 40 - 41 - 42 - 43 - 44 - 45 - 46 - 47 - 48 - 49 - 50 - 51 - 52 - 53 - 54 - 55 - 56 - 57 - 58 - 59 - 60 - 61 - 62 - 63 - 64 - 65 - 66 - 67 - 68 - 69 - 70 - 71 - 72 - 73 - 74 - 75 - 76 - 77 - 78 - 79 - 80 - 81 - 82 - 83 - 84 - 85 - 86 - 87 - 88 - 89 - 90 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95 - 96 - 97 - 98 - 99 - 100



J'atteste que ce bovin - **ne présente aucun - [redacted] -** risque nécessitant la transmission d'informations sur la chaîne alimentaire .  
(rayer la mention inutile (1)).

Jour	Mois	Année
12/01/13		
Signature de l'éleveur (2)		
<i>J. Lheret</i>		

**Ne pas oublier de remplir les autres éléments de l'ASDA et de vérifier que l'ASDA est correctement renseignée lors de toutes introductions d'animaux**

# Comment procéder lorsqu'il y a des informations sanitaires à signaler

**Avec l'ancienne ASDA : remplir le document complémentaire disponible auprès des GDS**

**Avec la nouvelle ASDA : remplir le recto ET le verso**

**ATTESTATION SANITAIRE**

N° Travail Code Pays Numéro national Sexe Type Racial Date de Naissance Nom du Bovin

Type racial des parents Numéro d'Exploitation Numéro national de la mère porteuse

Provient d'un troupeau : STC (\*)

**OFFICIELLEMENT INDEMNÉ EN LEUCOSE**  
**OFFICIELLEMENT INDEMNÉ EN BRUCELLOSE**  
**OFFICIELLEMENT INDEMNÉ EN TUBERCULOSE**

Utilisable jusqu'à la mort du bovin s'il ne quitte pas son exploitation de détention **OU Valable 30 jours** à compter de la date de sortie du Bovin de l'exploitation de détention

Mouvements de l'animal

Exploitation	Date entrée (cause)	Date sortie	Exploitation	Date entrée (cause)	Date sortie

J'atteste que ce bovin - ne présente aucun - présente un - risque nécessitant la transmission d'informations sur la chaîne alimentaire .  
(rayer la mention inutile (1)).

Signature de l'éleveur (2)

J'atteste que ce bovin - ne présente aucun - présente un - risque nécessitant la transmission d'informations sur la chaîne alimentaire .  
(rayer la mention inutile (1)).

12/01/13

Signature de l'éleveur (2)

*J. Verdel*



# Le verso de l'ASDA

**À remplir uniquement lorsqu'il y a des informations sanitaires à transmettre**

Zone à compléter par l'éleveur qui introduit ce bovin dans l'exploitation	Zone à compléter par le vétérinaire sanitaire qui réalise la visite	Transmission d'informations sur la chaîne alimentaire
<b>Numéro d'exploitation</b> <input type="text"/>	<b>Date de la visite</b> <input type="text"/>	<b>J'informe que ce bovin :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> a subi récemment un <i>traitement</i> pour lequel le délai d'attente « viande » n'est pas terminé.</li> <li><input type="checkbox"/> provient d'un lot d'animaux où un cas de <i>botulisme</i> a été détecté il y a moins de quinze jours.</li> <li><input type="checkbox"/> provient d'un troupeau ayant eu, en deux mois, deux cas de <i>listériose</i> clinique, le premier cas ayant été diagnostiqué il y a moins de six mois.</li> <li><input type="checkbox"/> provient d'un troupeau ayant eu, en deux mois, deux cas de <i>salmonellose</i> clinique, le premier cas ayant été diagnostiqué il y a moins de six mois.</li> <li><input type="checkbox"/> provient d'un lot ayant fait l'objet d'au moins une information sur la présence de <i>cysticerques</i>.</li> <li><input type="checkbox"/> présente un <i>risque</i> ..... qui a été notifié par l'administration et qu'il doit faire l'objet de <i>mesures de gestion particulière</i>.</li> </ul>
<b>Type atelier</b> <input type="text"/>	<b>Autre(s) Intervention(s)</b> <input type="text"/>	
<b>Date de livraison</b> <input type="text"/>	<b>Numéro Ordinal et Signature</b> <input type="text"/>	
<b>Signature de l'éleveur</b> <input type="text"/>	<input type="text"/>	

**CE DOCUMENT SANITAIRE DE CIRCULATION DOIT ETRE RETOURNE A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES VETERINAIRES OU AU GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE**

# Cas de l'abattage d'urgence

- Le passeport et l'ASDA sont à compléter.
- Les informations sanitaires sont à transmettre même si certaines sont aussi sur le CVI (Certificat Vétérinaire d'Information)

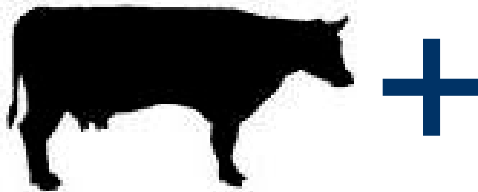
# Cas des ateliers d'engraissement (ASDA jaune)

- Un document permettant une déclaration collective des informations sanitaires est disponible auprès des GDS

# Délais de transmission des informations sanitaires

- Cas général : En même temps que les animaux

Élevage



**ATTESTATION SANITAIRE**

N° Travail Code Pays Numéro national Sexe Type Race Date de Naissance Nom (1)

Type racial des parents Numéro d'Exploitation Numéro national de la mère porteuse

J'affirme que ce bovin - ne présente aucun - présente un risque nécessitant la transmission d'informations sur la chaîne alimentaire. (esayer la mention inutile (1)).

Jour Mois Année

Signature de l'éleveur (2)

Provenance d'origine: OFFICIELLEMENT INDEMNÉ EN BRUCELLOSE (STC (\*) OFFICIELLEMENT INDEMNÉ EN BRUCELLOSE OFFICIELLEMENT INDEMNÉ EN TUBERCULOSE

Utilisable jusqu'à la mort du bovin s'il recoupe pas son exploitation de destination. 30 jours à compter de la date de sortie du Bovin de l'exploitation de destination.

Mouvements de l'animal Exploitation Date entrée (cause) Date sortie Exploitation Date entrée (cause) Date sortie

**Avec ICA**

- Élevage
- Abattoir
- Marché
- Centre de rassemblement

**Dans un souci d'organisation, il est recommandé d'informer l'abattoir 24 heures avant le départ des animaux**

# Délais de transmission des informations sanitaires (2)

- Cas particulier d'un lot d'animaux concerné par des contaminants de l'environnement et/ou de la cysticercose,
  - ↪ l'ICA doit être transmise à l'abattoir 24 h avant l'arrivée des animaux

# Délais de transmission des informations sanitaires (3)

- **Les services vétérinaires** peuvent demander à ce que toutes les informations sanitaires soient transmises à l'abattoir avant l'arrivée des animaux

## J'ai introduit dans mon élevage des animaux avec une ICA : que dois-je faire ?

- Lorsque le bovin quittera l'exploitation, seules les informations liées aux contaminants de l'environnement, liées à la précédente exploitation, sont à reporter sur la nouvelle ASDA (sauf avis contraire des services vétérinaires)



# Conséquences en cas de défauts de transmission de l'ICA à l'abattoir

- Les défauts de transmission de l'ICA :
  - Absence de document ICA
  - Document ICA incomplet, raturé, illisible
  - Document ICA ne correspondant pas à l'animal ou au lot d'animaux
- Conséquences :
  - abattage de l'animal que si autorisation du vétérinaire officiel
    - Isolement de l'animal en bouverie
    - Inspection renforcée (ante et post-mortem)
    - Passage en fin de chaîne d'abattage



# Pour plus d'informations

- **Contactez :**
  - Votre vétérinaire
  - Votre GDS
  - Votre technicien
  - Les fédérations et organisations professionnelles
  - Les services vétérinaires de votre département
- Une plaquette d'information est à votre disposition

